Accusé de réception - Ministère de l'intérieur Envoi préfecture le 28/11/2024 Retour préfecture le 28/11/2024 Publié le 28/11/2024 Acte certifié exécutoire



Extrait du Registre des Délibérations CONSEIL MUNICIPAL Séance du lundi 25 novembre 2024

Date de la convocation : mardi 19 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE (excusée du n° 2 au n° 6), M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO (présente du n° 1 au n° 10), M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Alexandre PEREZ, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER (excusé du n° 10 au n° 44), M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY (excusée au n° 11), Mme Marianne LAJARIGE

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIERE), M. Frédéric DAVAN (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Marie MOULINIER (pouvoir à Mme Camille LE DELLIOU), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. François BAYROU), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI du n° 11 au n° 44)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Néjia BOUCHANNAFA

Secrétaire de séance : Madame Camille LE DELLIOU

N° 9 Réseau de chaleur urbain : signature d'une convention de servitudes de tréfonds au bénéfice de Pau Béarn Pyrénées Energies Services

<u>Rapporteur</u>: M. Jean-Louis PERES Mesdames, Messieurs

Pour la conception, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur urbain (RCU), la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) a conclu un contrat de concession de service public avec la société dédiée Pau Béarn Pyrénées Energies Services (PBPES), par délibération du conseil communautaire du 28 mars 2019.

Dans le cadre de ce contrat, PBPES a conduit des travails consistants, notamment, en la pose de canalisations enterrées dans le sous-sol de soixante-et-une parcelles propriété de la Ville de Pau.

Les travaux étant achevés, il convient de régulariser la situation en autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes de tréfonds établie par PBPES dont le projet est ci-annexé. Ce dernier liste les parcelles concernées, détaille les droits et obligations des parties et précise le caractère gratuit de la convention.

Après signature, la présente convention sera authentifiée par un notaire à la diligence et aux frais de la société PBPES pour être publiée au Service de la Publicité Foncière.

<u>Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 18 novembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :</u>

- 1. Approuver les termes de la convention de servitudes de tréfonds, ci-annexée, à consentir à la société Pau Béarn Pyrénées Énergies Services dans le cadre du réseau de chaleur urbain ;
- 2. Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que l'acte notarié à intervenir et tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire François BAYROU